

REGLES DE BONNE CONDUITE A LA CANTINE

- 1°) Je parle sans crier à mes camarades dans la cantine.
- 2°) Je me lève lorsque j'y suis autorisé(e).
- 3°) J'écoute ce que l'adulte me dit sans répondre, ni rire.
- 4°) Je suis poli(e) avec mes camarades et les adultes.
- 5°) Je mange et je me tiens correctement à table.

Je m'appelle et je suis d'accord avec ces 5 règles.

Si je ne les respectais pas, j'aurais des avertissements et au bout de 3, je serais exclu(e) temporairement de la cantine.

Nous, parents de, avons lu et expliqué les règles de bonne conduite à la cantine. Nous nous engageons à faire respecter ces règles à notre enfant.

Signature des parents

Suivi des avertissements :

- 1^{er} avertissement reçu le Courrier envoyé aux parents
- 2^e avertissement reçu le Convocation des parents
- 3^e avertissement reçu le Expulsion de 3 jours ou plus après avis du SIRS

- Expulsion immédiate en cas de faute grave, le